

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**

GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaires

Mme Dominique BAUDRY	M. Georges HERBERT	M. Miloud MANSOUR
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Arnaud MARTINET
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Stanislas MARTIN
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Gilles MÉNARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	M. Michel PICOT
M. Jérémy DURIER	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain QUESNEL
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Didier LEGUELINEL	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Stéphane SORRE
Mme Sylvie GATÉ	M. Rémi LERQUIER	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN		

Présent en qualité de suppléant : M. Patrick LELIGNY suppléant de Mme Claire ROUSSEAU

Procurations : Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Frédérique SARAZIN à M. Didier LEGUELINEL

Absent : M. Michel MESNAGE, M. François LEMOINE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude CORBIN

Date de convocation et affichage : jeudi 20 mai 2021

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2021-083

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE A LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE ST PIERRE-LANGERS DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE COSNICAT

Par la délibération n°2020-173 en date du 17 décembre 2020, modifiée par délibération n°2021-011 du 11 février 2021, le conseil communautaire a approuvé l'organisation d'une concertation préalable à toute procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Pierre-Langers,

relative à l'extension de la carrière dite du Cosnicat à Saint-Pierre-Langers et défini ses objectifs et modalités d'organisation.

Les objectifs poursuivis par la concertation préalable étaient les suivants :

- a) permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière de Cosnicat sur la Commune de Saint-Pierre-Langers en autorisant son extension ;
- b) garantir l'approvisionnement de granulats en circuit-court pour alimenter les chantiers locaux du BTP ;
- c) prendre en compte les enjeux environnementaux du territoire, notamment les enjeux paysagers de biodiversité ;
- d) prendre en considération la préservation des espaces agricoles et naturels ;
- e) s'inscrire dans la maîtrise du risque climatique.

Les modalités proposées de cette concertation étaient les suivantes :

- Une durée de 30 jours ;
- Une information préalable réalisée au moins quinze jours avant le début de la concertation :
 - o par voie électronique (site internet de la Communauté de communes Granville Terre et Mer) ;
 - o par voie d'affichage en mairie de Saint-Pierre-Langers et au siège de Granville Terre et Mer ;
 - o par voie de publication locale ;
- Un dossier et un registre figurant :
 - o en version électronique sur les sites internet de la Commune de Saint-Pierre-Langers et de la Communauté de communes Granville Terre et Mer ;
 - o en version papier en mairie de Saint-Pierre-Langers et au siège de Granville Terre et Mer ;
- Organisation d'une réunion publique ;
- Organisation d'une visite sur le site actuel de la carrière.

Le bilan joint en annexe, après avoir rappelé le projet d'extension de la carrière et la nature de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Pierre-Langers, précise que cette concertation, qui a rencontré un véritable succès, s'est déroulée conformément aux modalités approuvées et restitue la teneur des débats.

Le public a formulé pour l'essentiel des observations défavorables au projet pour des motifs tenant au défaut d'intérêt général du projet, à l'atteinte portée à l'environnement, à l'artificialisation des sols agricoles et aux nuisances, notamment pour les riverains mais également pour le territoire.

Des voies minoritaires soutiennent le projet, pour les motifs d'ordre économique expliqués par le porteur de projet.

En retour, le porteur de projet propose à la collectivité de s'engager sur les propositions suivantes, si le projet devait se poursuivre :

- la co-construction du traitement du site actuel au terme de son exploitation, selon une méthodologie à arrêter avec la collectivité ;
- la finalisation de la doctrine de compensation agricole à arrêter avec les autorités compétentes, notamment :

- stricte compensation surface pour surface,
- indemnisation de tout préjudice lié à un allongement des trajets,
- mise à disposition gratuite des surfaces impactées dans l'attente de la réalisation des travaux, selon le phasage envisagé ;
- la poursuite des discussions avec les propriétaires riverains concernés ;
- la prise en considération des demandes des tiers (riverains non directement concernés mais potentiellement impactés par des nuisances ; tout tiers ou association de défense de l'environnement) dès la phase de conception du projet.

Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-2, L. 153-31 et L. 153-34 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 103-2 ;

VU la compétence exercée par la Communauté de communes Granville Terre et Mer en matière de PLU ;

CONSIDÉRANT le bilan de la concertation annexé qu'il est proposé d'arrêter,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A LA MAJORITÉ (1 vote contre : M. Miloud MANSOUR),

- **ARRETE** le bilan de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Pierre-Langers, relative à l'extension de la carrière dite du Cosnicat à Saint-Pierre-Langers, tel qu'annexé et présenté,
- **PREND ACTE** des engagements pris par le porteur de projet, au titre des enseignements tirés de la concertation,
- **DONNE** au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délibération, par tous actes et formalités prévues par la loi,
- **RAPPELLE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté pendant un mois. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20210527-2021-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

Affichage : 07/05/2021

Fait à Granville, 02/06/2021
Document signé électroniquement